

Conseil d'administration
16 décembre 2021



AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

Autorisation de dépôt de la marque Agence06
Délibération n° CA-2021-25

Date de convocation : 6/12/2021

Sous la présidence de M. Charles Ange GINESY

Président de droit de l'Agence de l'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes

Titulaires présents :

Charles Ange GINESY
Dominique TRABAUD, Anthony SALOMONE, Jean-Paul DAVID, Thierry GRANBOUCHE
Gérald LOMBARD, Michel ROSSI, Anne SATTONET

Titulaires excusés représentés :

Roger CIAIS représenté par Nicole BERTOLOTTI
Christelle D'INTORNI représentée par Marie BENASSAYAG
Cécile DUQUESNE représentée par Michèle OLIVIER
Michèle PAGANIN représentée par Sébastien OLHARAN
Martine BARENGO-FERRIER représentée par Marino CASSEZ

Titulaires excusés ayant donné pouvoir :

Xavier BECK (*pouvoir en faveur de Charles Ange GINESY*)
David KONOPNICKI (*pouvoir en faveur de Charles Ange GINESY*)
Raoul CASTEL (*pouvoir en faveur de Thierry GRANBOUCHE*)

Secrétaire de séance : Florence Rosa

Le quorum étant atteint :

Vu l'article L.5511-1 du CGCT ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et notamment son article 6 tel que modifié par la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 ;

Vu les statuts de l'Agence ;

Considérant que l'Agence d'ingénierie départementale a été créée entre ses membres lors de l'assemblée générale du 13 novembre 2021 ; que lors de l'assemblée générale du 09 février 2021 ses membres ont inscrit dans ses statuts sa dénomination d'usage « Agence06 » ;

Considérant qu'il y a lieu de déposer cette marque auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle ; qu'il est nécessaire d'effectuer les démarches de recherches préalables auprès de cet

006-200094399-20220111-6-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 11-01-2022

Publication le : 11-01-2022

Conseil d'administration
16 décembre 2021

organisme que ce soit au titre de la marque ou des logos ; qu'il est également nécessaire de procéder au dépôt de la marque sur des classes thématiques relatives aux champs d'intervention de l'Agence ;

Considérant qu'il est envisagé de confier au Président la réalisation des démarches auprès de l'INPI pour déposer la marque Agence06 ;

Vu la note synthétique et ses annexes, entendu le rapport du Président ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Décide :

- 1) De confier au Président du Conseil d'administration la réalisation de toute démarches nécessaires au dépôt de la marque Agence06 auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle ;
- 2) De prendre acte que les crédits nécessaires seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2022 ;
- 3) D'autoriser le président du Conseil d'administration à signer, au nom de l'Agence de l'ingénierie départementale, les actes et formalités nécessaires à la réalisation des objectifs précédemment cités.

Nombres d'administrateurs présents ou représentés : 13 ; Nombre de pouvoirs : 3

Voix pour : 16 / Voix contre : 0 / Abstention : 0

Nice, le 16 décembre 2021

Le Président de l'Agence d'ingénierie départementale
des Alpes-Maritimes



Charles Ange GINESY